

Matières du tems. Septemb. 1715. 217
 passons aux autres faits historiques, que la Grande Bretagne nous fourni pour ce mois-ci: car il faut attendre que la matière soit épurée, pour pouvoir parler pertinemment des Procédures commencées contre le Comte d'Oxford, & les autres Membres du précédent Ministère: n'y ayant encore que des accusations vagues, animées par l'inimitié des partis opposés; les accusez les nient, & les preuves ne sont pas encore mises en évidence.

Conformément aux Aâtes passés du tems des troubles des dernières années du Règne de l'infortuné Roi Charles I. & le Gouvernement qui suivit la mort de ce Prince, on a commencé à prendre des précautions pour empêcher que les Evêques de l'Eglise Anglicane, qui sont Membres nez de la Chambre des Pairs, assistent au jugement des Pairs qui seront accusez. Il a été ordonné que ces Prelats n'aient que la liberté d'être présents à la procédure, & aux plaidoyers, sans pouvoir être forcés à donner leurs voix au jugement du Procès; leur étant enjoint de se retirer lors qu'on en viendra aux opinions, pour former la Sentence de condamnation. Par cet expédient on exclura 25. Evêques & deux Archevêques, dont on craint que plusieurs ne penchassent trop du côté de la clemence. Cette exclusion donnera une grande superiorité au parti des Wigs.

Les Evêques seront exclus d'être Juges dans les Procès des accusés

VI. Quoi que Mr. Charles Ta'bot, Duc de Schrewsbury, ait toujours été attaché au parti des Wigs, qu'il fut Lord Chambellan de la Maison du nouveau Roi, & l'un des Membres de son Conseil privé; on n'a pas

Le Duc de schrewsbury démissionné de sa Charge de Lord-Chambellan